



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/OM/SC

Acte affiché le : 19 MAI 2020

00257

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE CARNOT DU 2 JUIN AU 31 JUILLET 2020**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-17, L2211-1 à L2213-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu les arrêtés ministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation temporaire des chantiers,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de ravalement de l'immeuble situé au 48 rue Voltaire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Le stationnement est déclaré gênant rue Carnot, au droit du numéro 58, du 2 juin au 31 juillet 2020.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : HORIZON COUVERTURE 41 rue Ernest Renan 78800 HOUILLES, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h. Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances.


ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, par l'entreprise 72 heures avant la date de début des travaux au droit et vis-à-vis de l'intervention sur des supports propres et adaptés.

.../...

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
13/05/2020



The image shows a circular official seal of the Municipality of Levallois-Perret. The seal features a central coat of arms with a griffin and a lion. The text 'MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET' is written around the top inner edge, and 'Hauts-de-Seine' is at the bottom. A horizontal line, likely a signature or a scanning artifact, crosses the seal.

Sophie DESCHIENS
Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY